



ProximA International LLP – Newsletter numéro 1

Cette newsletter existe en anglais et en français.

Perspectives minières 2025 en Afrique : regards croisés teintés d’ESG au Maroc, en RDC, en Algérie, et au Cameroun

Octobre 2024

Maroc : Renforcement des Capacités et Innovation Technologique pour 2025

Le Plan Maroc Mines 2021-2030, soutenu par la mise à jour législative de la Loi n° 33-13, promulguée en 2015, vise à renforcer le cadre juridique en matière de gestion minière. Le Maroc cherche à intégrer des technologies avancées pour améliorer les pratiques environnementales, avec un accent particulier sur la gestion des déchets miniers et la réhabilitation des sites miniers. Cela s’accompagne d’une promotion active des technologies vertes, telles que les systèmes de récupération et de recyclage des ressources.

En ce qui concerne les récentes opérations, une initiative clé est le projet de la mine de cuivre d’Imiter, où des technologies de récupération d’eau sont expérimentées pour limiter l’impact environnemental. De plus, le partenariat public-privé avec Managem Group pour le développement du projet aurifère de Tizert vise à intégrer des processus d’extraction moins polluants.

RDC : Évolution du Cadre Juridique et Responsabilité Sociale en 2025

La République Démocratique du Congo continue de mettre en œuvre des réformes importantes via la révision du Code Minier (Loi n° 18/001 du 9 mars 2018 modifiant et complétant le Code Minier de 2002). Ces réformes visent à garantir une transparence accrue dans l’exploitation minière, avec une forte insistance sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE). L’objectif est d’assurer que les communautés affectées bénéficient des retombées économiques de l’industrie, tout en améliorant la gestion environnementale des ressources minières.

Récemment, la Gécamines a conclu un partenariat avec une société chinoise pour développer un projet de cuivre dans la province du Haut-Katanga, en mettant l’accent sur



l'emploi local et la gestion durable des résidus miniers. Un autre exemple est l'implication de la société canadienne Ivanhoe Mines dans le développement du projet de cuivre de Kamoakakula, où des initiatives de réhabilitation des sols sont actuellement mises en place pour protéger les terres environnantes.

Algérie : Modernisation Législative et Diversification Économique en 2025

L'Algérie prévoit de réviser sa législation minière, notamment via la Loi n° 14-05 du 24 février 2014 relative aux activités minières. Ces modifications visent à simplifier les procédures d'octroi de licences, à offrir des incitations fiscales aux nouveaux projets miniers, et à promouvoir la diversification économique, avec une attention particulière portée à l'extraction de métaux rares. L'Algérie cherche ainsi à réduire sa dépendance aux hydrocarbures.

Récemment, la Sonatrach, en partenariat avec des entreprises sud-africaines, a lancé une campagne d'exploration pour identifier de nouveaux gisements de fer dans la région de Tindouf, tout en respectant des normes strictes d'environnement. Le projet Tamanrasset pour le lithium fait également partie de ces efforts de diversification et d'innovation.

Cameroun : Codification Minière et Gestion Centralisée des Ressources en 2023

Le Cameroun a mis en œuvre une réforme ambitieuse avec son nouveau Code Minier (Loi No. 2023/014 du 19 décembre 2023), qui a introduit des changements visant à renforcer la transparence et la gouvernance du secteur. La SONAMINES (Société Nationale des Mines du Cameroun) s'est vue confier des pouvoirs étendus pour la gestion et la commercialisation des ressources minérales, assurant une meilleure redistribution des revenus générés par l'industrie minière.

En 2024, une opération importante a été l'inauguration du projet minier de cobalt à Lomié, qui vise à répondre à la demande croissante de matériaux nécessaires pour les batteries électriques. En parallèle, la SONAMINES a signé un accord avec une société australienne pour exploiter des gisements de bauxite dans la région de Ngaoundéré, avec des objectifs clairs en matière de réhabilitation environnementale et de création d'infrastructures locales.



Le constat est évident : chaque modification législative de ces 4 exemples est clairement alignée avec les objectifs à long terme de développement durable, d'équité sociale et d'efficacité économique, cherchant à équilibrer les bénéfices de l'exploitation minière avec la protection de l'environnement et le bien-être des communautés locales. Ces initiatives législatives sont essentielles pour s'assurer que le secteur minier contribue de manière positive à l'économie globale tout en respectant les normes environnementales et sociales internationales.